

COMMUNE DE VENDLINCOURT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE MARDI 28 AVRIL 2015, 20H00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel du la RCJU no 13 du 15 avril 2015, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 14 personnes.

Claude Hubleur et Jean Corbat sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Aucune demande de modification du PV de l'AC du 25 février 2015 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Ce n'est pas le cas.

Le PV de l'assemblée communale du 25 février 2015 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et voter une dépense de Fr. 105'000.- pour la réfection de l'éclairage public sur le tronçon de « Route Principale » allant du restaurant du Lion d'Or jusqu'à la Poste. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.

Rapporteur : JMR, conseiller communal

Suite à une demande de l'entreprise BKW qui devra pratiquer une fouille pour le renforcement de la ligne de courant fort pour l'acheminement de l'électricité à l'usine Bélet, la commune souhaite profiter de la fouille le long de la 'Route Principale' pour moderniser le réseau d'éclairage public.

Entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Le tronçon de 'Route Principale' concerné par la réfection de l'éclairage public va du restaurant du Lion d'Or jusqu'à la Poste. Nous profiterons de la fouille pour enterrer les fils électriques encore aériens. Nous moderniserons l'éclairage public en changeant tous les candélabres en bois et en remplaçant les lampes actuelles par de nouveaux luminaires en LED beaucoup plus économiques. A savoir que les lampes au mercure sont déjà interdites à la vente depuis le 1^{er} janvier 2015 et que nous avons jusqu'en 2017 pour les changer. Cette réfection n'est donc plus une nécessité mais une obligation.

Estimation des coûts pour le changement de 14 candélabres :

Génie civil	Fr. 42'000.-
(Participation communale à raison d'un tiers de la fouille BKW)	
Eclairage	<u>Fr. 63'000.-</u>
Total	<u>Fr. 105'000.-</u>

Quelques remarques sont émises lors de la présentation :

Annick Filipetto: êtes-vous liés avec BKW ou pouvez-vous prendre une autre entreprise pour le changement de l'éclairage ? JMR : non, nous ne sommes pas liés à BKW ; une autre entreprise pourrait très bien avoir ce mandat mais il nous fallait une estimation pour pouvoir présenter le projet.

CCF précise: d'ici 2017 nous sommes obligés de changer les lampes au mercure ; le sodium ne durera peut-être pas plus longtemps. Les BKW sont pressés. Nous les avons retenus afin de pouvoir participer à cette fouille. Quant au fait de profiter de ces travaux sur la chaussée pour remplacer les canalisations d'eau, bien entendu que l'idée nous a effleurés mais l'étude du réseau d'eau prendrait du temps et à quel coût ? A savoir que la situation financière de la commune ne nous permet plus de faire des investissements.

JMR ajoute: les ampoules au mercure sont déjà interdites à la vente depuis le 1^{er} janvier 2015 et une ampoule au sodium ne peut pas s'installer telle quelle à la place d'une ampoule au mercure, d'où nécessité de changer les lampes.

Cindy Siess: maintenant, au village, nous avons des ampoules au sodium ou au mercure ? JMR : nous avons les deux sortes.

Jean Corbat : il n'y aura pas de subventions pour ce projet ? CCF : non malheureusement, aucune. Est-ce qu'une étude du gain a été faite par BKW pour ce secteur? Non, nous n'avons pas de chiffres précis.

Eric Gerber : un projet tel que celui-là ne peut pas s'autofinancer. Aucune subvention cantonale ou fédérale ne nous sera octroyée. Par contre, c'est le genre de projet qui pourrait intéresser certaines communes riches ou le Patenschaft mais sans promesses. Mais pour aller frapper à la porte de ces communes ou associations, l'aval de l'assemblée communale est nécessaire. Si nous pouvions financer le tiers de ce projet par des dons ce serait déjà bien.

Jean-Pierre Wermelinger : pourquoi certains secteurs coûtent plus chers que d'autres ? JMR : par exemple, le quartier du Chésal coûte cher et il n'éclaire pas bien. Les systèmes et les lampes sont différents d'un quartier à l'autre.

Jean Corbat : le tracé de la fouille est-il très près des canalisations d'eau potable ? JMR : non, les canalisations d'eau se situent plutôt au milieu de la route et la fouille pour l'électricité se fera sur le bord de la route, il y aura une distance d'environ un à deux mètres entre l'une et l'autre.

Claude Hubleur : quant au trottoir dans le village dont on parle depuis si longtemps. Pourquoi ne se fait-il pas ? car si l'on compare nos routes avec celles d'autres communes d'Ajoie ou bien nous sommes vraiment pauvres ou bien nous ratons quelque chose... CCF et JMR : nous écrivons chaque année au Canton en ce sens mais sans succès jusqu'à présent. EG : Vendlincourt est dans la planification financière cantonale pour 2016-2017. Mais financièrement parlant, de tels aménagements, c'est énorme. CCF : si nous prenons l'exemple de Fontenais, je pense qu'il faut relativiser car il s'agit de la réfection de la route principale ; si l'on traverse Vendlincourt direction Bonfol nous avons aussi un beau trottoir. Par contre, il semblerait que nous ayons trouvé une solution pas trop coûteuse avec le Canton, pour la porte d'entrée côté Bonfol dans le but de ralentir le trafic. Marcel Challet : c'est vraiment compliqué ; ce dossier de traversée du village traîne depuis plus de 25 ans...

Cindy Siess: il est difficile de comprendre et d'accepter tout cela. Depuis le temps que nous attendons que le tronçon « Lion d'Or – Ecole » soit sécurisé. CCF : nous faisons des propositions mais en fin de compte, c'est le Canton qui décide. Nous pourrions éventuellement mettre des gendarmes couchés. Cindy Siess: et des petits piquets pour réserver un espace aux piétons? CCF : non, ce n'est pas possible, la chaussée est trop étroite. Par contre nous avons un projet de figurines métalliques à placer en bordure de route pour attirer l'attention des automobilistes sur la présence de piétons, des enfants notamment. Il y a aussi l'« info-radar » du TCS que nous plaçons pendant une semaine, à deux ou trois endroits du village, pour le prix de Fr. 250.-/semaine.

Virginie Siess : comment fera-t-on avec les enfants durant les travaux ? CCF : nous proposerons aux enfants de passer par le « Chésal ». Nous préviendrons le président de la commission d'école ainsi que le directeur de l'école de cette problématique et nous avertirons, par écrit, les parents d'élèves par le biais des enfants. A savoir que BKW ne se soucie pas de ce genre de choses.

Jean Corbat : y a-t-il un passage pour piétons au bas des « Gasses »? CCF : oui, et nous mettrons aussi des panneaux de signalisation. Nous demanderons aussi aux ouvriers de l'usine Bélet d'être particulièrement vigilants durant cette période de travaux. Jean Corbat : pourquoi ne pas demander aux parents ou à d'autres personnes de sécuriser les emplacements dangereux. CCF : c'est une bonne idée, nous ferons appel aux citoyens lors du prochain tout-ménage, lorsque nous annoncerons les travaux. Le début des travaux de génie-civil est prévu pour la mi-juin mais les câbles ne seront tirés vraisemblablement qu'en automne.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote à main levée :

Acceptez vous la dépense de Fr. 105'000.-, pour la réfection de l'éclairage public sur le tronçon de « Route Principale » allant du restaurant du Lion d'Or jusqu'à la Poste. Donnez-vous compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux ?

L'objet susmentionné est accepté à l'unanimité.

3. Divers et imprévus

Ecopoint

CCF : le SEV (Syndicat des Eaux de la Vendline) a terminé l'aménagement extérieur ; il manque uniquement la pose d'une barrière en bois sur le pourtour du terrain. L'inauguration de l'Ecopoint est fixée au vendredi 22 mai 2015 à 18h30. La population sera cordialement invitée par tout-ménage.

Eau

Jean-Pierre Wermelinger : y a-t-il quelque chose de prévu dans le règlement communal des eaux par rapport aux récupérateurs d'eau de pluie en vue de son utilisation pour les WC, par exemple ? EG : non, un forfait minimum de 100 m³ est facturé par bâtiment muni d'un compteur. Il y a un nouveau règlement en préparation par le Canton car il s'avère que le système de facturation n'est peut-être pas toujours correct. Il s'agit d'un règlement commun à toutes les communes et à tous les syndicats. D'ici environ dix-huit mois nous aurons un nouveau règlement sur les eaux. SF : la taxe d'épuration se calcule par rapport aux m³ d'eau consommée. Une taxe sera très certainement prévue également pour ceux qui récupèrent l'eau. Economiquement parlant, celui qui récupère l'eau de pluie ne sera peut-être pas gagnant. EG : les coûts sont liés à l'eau qui coule dans les installations. Mais aucun fonds n'est prévu pour réparer le réseau. Il faudra s'attendre à de fortes augmentations du prix de l'eau ces prochaines années. Marthe Siess : actuellement, l'eau n'est pas chère.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h45.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini